

CTPD du 3 février : 2249 heures en moins pour les collèges du Val d'Oise.

Conséquences de la politique gouvernementale de dynamitage du service public d'éducation, les services de l'IA reprennent des heures partout : pour cause de baisse d'effectifs (1295 heures), parce qu'on supprime une demi-heure en 5ème et 4ème (573 heures), parce qu'on réduit le H/E (97 heures) alors qu'il était déjà dérisoire (il est désormais le plus faible de France métropolitaine !). Par ailleurs on baisse le seuil en-deça duquel les petits collèges obtiennent une majoration horaire (cela permet de récupérer 70 heures), on opère des économies en matière de majoration qualitative dans les établissements classés (28 heures), on reprend des heures à l'intégration scolaire ou encore aux dispositifs relais (21 heures)... Au bout du compte, ce ne sont pas moins de 2249 heures qui sont ainsi reprises.

Lors du CTPD du vendredi 3 février, nous avons interrogé l'Inspectrice d'Académie sur ces amputations drastiques et sur le devenir des actions en cours. Il semble qu'on ait gardé des heures en réserve pour de nouveaux projets : 3 nouveaux dispositifs relais sont dans les cartons, mais leurs lieux d'implantation ne sont pas encore définitivement choisis. Les petits collèges qui auraient des difficultés à boucler leur DHG retrouveraient leurs 10 heures forfaitaires...

Les heures récupérées devraient être partiellement redéployées en LP où l'on ouvre des sections de CAP et de Bac Professionnel. Une autre partie de ces heures devrait être consacré aux moyens de remplacement. Nous avons demandé un chiffrage du nombre de TZR par discipline dans le département. On ne nous a pas répondu sur ce point. Normal quand on sait que les fermetures d'options ou de sections (en STG par exemple) génèrent de nombreux TZR dans certaines disciplines qui deviennent alors excédentaires, mais que dans beaucoup d'autres il y a pénurie faute de procéder aux recrutements nécessaires.

Tous les indicateurs de la difficulté sociale et scolaire indiquent pourtant que la situation d'une grande partie des collèges se dégrade. C'est le cas des 32 établissements retenus dans le dispositif dit "*de discrimination positive*", mais aussi de nombreux autres qui cette année, plus encore que les précédentes, vont subir de plein fouet les conséquences des retraits d'heures opérés. Il aurait fallu au contraire que soit mis en oeuvre le plan de rattrapage que nous appelons de nos voeux et qui seul permettrait de combler les retards accumulés depuis la création du département. Dans les zones les plus difficiles, à Villiers le Bel ou à Argenteuil, à Sarcelles ou à Goussainville, de plus en plus de collègues s'inquiètent, demandent à bénéficier de demi-journées de concertation ou usent de leur droit de retrait. Ils ne trouvent pas toujours auprès de leur Administration de tutelle des réponses qui les satisfassent. En conséquence ils expriment de plus en plus fréquemment leur manque de confiance dans la hiérarchie.

Il est urgent que tous les établissements du département reçoivent les moyens horaires de fonctionner correctement : des classes qui ne dépassent pas 20 élèves ZEP, des décharges horaires qui permettent aux enseignants de travailler en équipe et de se concerter, la mise en place d'équipes pluri-professionnelles réunissant Co-Psy, médecins scolaires, infirmières, CPE, enseignants...

David RAFROIDI